

MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE,
SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE L'ARTISANAT

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE

MINISTERE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT
TECHNIQUE ET DE L'ARTISANAT

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

DECISION INTERMINISTERIELLE
N° 002 /MEPSTA/MESR/META

Fixant les dates des examens et concours de l'année scolaire 2022 - 2023

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE ET DE L'ARTISANAT

LE MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

LE MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE, SECONDAIRE ET DE L'ARTISANAT CHARGE
DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE L'ARTISANAT

Vu la constitution de 1992 ;

Vu l'ordonnance n°16 du 06 mai 1975 portant réforme de l'Enseignement au Togo ;

Vu le décret n°67-22 du 26 janvier 1967 définissant les compétences ministérielles en matière de recrutement, d'administration et de gestion des diverses catégories de personnels ;

Vu le décret n°2000-007/PR/METFP du 20 mars 2000 modifiant et complétant le décret n°94-063/PR du 21 septembre 1994 portant réorganisation du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;

Vu le décret n°2001-013/PR du 21 février 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Office du Brevet de Technicien Supérieur de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;

Vu le décret n°2012-004/PR du 29 février 2012 relatif aux attributions des ministres d'Etat et ministres ;

Vu le décret n°2012-006/PR du 07 mars 2012 portant organisation des départements ministériels ;

Vu le décret n°2020-076/PR du 28 septembre 2020 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n°2020-080/PR du 1^{er} octobre 2020 portant composition du gouvernement, ensemble les textes qui l'ont modifié ;

Sur proposition des Directeurs des Examens, Concours et Certifications (Enseignement Général et Technique), du Directeur de l'Office du Brevet de Technicien Supérieur, du Directeur de l'Office du Baccalauréat ;

DECIDENT

Article 1^{er} : Les examens et concours de l'année 2022 – 2023 auront lieu aux dates suivantes :

TYPES D'EXAMEN	DATE D'INSCRIPTION	DATE DE CLOTURE	DATE DE L'ECRIT	DATE DE LA CORRECTION	DATE DE L'ORAL DE CONTROLE	OBS
ENSEIGNEMENT GENERAL						
BAC 1	26 septembre 2022	23 décembre 2022	EPS :	A partir de 20 mars 2023		
			ECRIT	A partir de 5 juin 2023	Après la proclamation des résultats de l'écrit	
			REMPLACEMENT	Immédiate		
			30, 31 mai 1 et 2 juin 2023			
CEPD	26 septembre 2022	23 décembre 2022	13, 14 et 15 juin 2023	A partir de 19 juin 2023		
			EPS	A partir de 10 avril 2023		
			ECRIT	A partir de 26 juin		
			20, 22, 23 juin 2023			
BEPc	26 septembre 2022	23 décembre 2022	REMPLACEMENT			
				22 au 24 août 2023		
EXAMENS ET CONCOURS SCOLAIRES ET PROFESSIONNELS						

ENTREE EN SIXIEME				Répartition en 6 ^{ème} : 14 au 16 août 2023				
ENTREE EN SECONDE GENERALE				Répartition en 2 ^{ème} : 29 au 31 août 2023				
ENTREE AUX LYCEES SCIENTIFIQUES				7 septembre 2023				
CAM - CEAP 1 ^{er} D - CAP 1 ^{er} D - CEAP 2 nd D - CAP 2 nd D - CAP CEG	26 septembre 2022	23 décembre 2022	4 et 5 septembre 2023	A partir de 11 septembre 2023				
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET FORMATION PROFESSIONNELLE								
TYPES D'EXAMEN	DATE D'INSCRIPTION	DATE DE CLOTURE	DATE DE L'ECRIT	DATE DE LA CORRECTION	DATE DE L'ORAL DE CONTROLE	OBS		
BAC 1 : EPREUVES TECHNIQUES ET PRATIQUES	26 septembre 2022	23 décembre 2022	Du 15 au 24 mai 2023	Immédiate				
BAC 1 : EPREUVES ECRITES	26 septembre 2022	23 décembre 2022	ECRIT : 30, 31 mai 1, 2 et 3 juin 2023	A partir de 5 juin 2023				
CAP INDUSTRIELS	26 septembre 2022	23 décembre 2022						
CAP ARTISTIQUE ARTISANAL	26 septembre 2022	23 décembre 2022	12 juin au 23 juin 2023	Immédiate				
CAP AGRO-PASTORAL ET ARTS MENAGERS	26 septembre 2022	23 décembre 2022						
CAP COULTURE	26 septembre 2022	23 décembre 2022	27 juin au 7 juillet 2023					
CAP COIFFURE ET ESTHETIQUE								

CAP HOTELIER, CAP AGRO-ALIMENTAIRE	26 septembre 2022	23 décembre 2022		Immédiate		
CAP EMPLOYE DE BANQUE	26 septembre 2022	23 décembre 2022				
BP BANQUE						
BP CFMI	26 septembre 2022	23 décembre 2022				
BEP ASSISTANCE A PERSONNE A DOMICILE	26 septembre 2022	23 décembre 2022	11 au 21 juillet 2023	Immédiate		
BEP HOTELIER, BOUCHERIE - CHARCUTERIE	26 septembre 2022	23 décembre 2022				
BT INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	26 septembre 2022	23 décembre 2022	25 juillet au 11 août 2023	Immédiate		
BT GRH (Gestion des Ressources humaines)						
BT A (BREVET DE TECHNICIEN AGRICOLE)	26 septembre 2022	23 décembre 2022				
BT STYLISME/MODELISME	26 septembre 2022	23 décembre 2022				
BT ASSISTANCE A PERSONNE A DOMICILE	26 septembre 2022	23 décembre 2022	14 au 25 août 2023	Immédiate		
BAC 1 REMPLACEMENT	26 septembre 2022	23 décembre 2022				

BT - APC	26 septembre 2022	23 décembre 2022	28 août au 1 septembre 2023	Immédiate		
CQP SCERTIFICATION DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE)	26 septembre 2022	23 décembre 2022				
CERTIFICAT DE FIN D'APPRENTISSAGE	26 septembre 2022	23 décembre 2022	4 au 9 septembre 2023	Immédiate		

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

CAP			6 mars 2023			
BEP COMMERCIAUX						
BAC I-TECHNIQUE			Du 13 au 24 mars 2023			

OFFICE DU BACCALAUREAT

BAC II : EPREUVES PRATIQUES			5 au 16 juin 2023			
BAC II : ENSEIGNEMENT GENERAL, TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL			26 au 30 juin 2023	A partir de 3 juillet 2023		
BAC II SPORT			Du 15 au 24 mai 2023			
REMPLACEMENT				Immédiate		

OFFICE DU BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

TYPES D'EXAMEN	DATE D'INSCRIPTION	DATE DE CLOTURE	DATE DE L'ECRIT	DATE DE LA CORRECTION	DATE DE L'ORAL DE CONTROLE	OBS
----------------	--------------------	-----------------	-----------------	-----------------------	----------------------------	-----

BTS			ORAL ET PRATIQUE : 3 au 14 juillet 2023 ECRIT : 24 au 29 juillet 2023	3 juillet au 05 aout 2023		
-----	--	--	--	---------------------------	--	--

Article 2 : La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Lomé le **11 4 NOV 2022**

Le Ministre des Enseignements Primaire, Secondaire, Technique et de l'Artisanat

SIGNE

Prof Dodzi Komla KOKOROKO

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

SIGNE

Prof. Maïesté N. Hou WATEBA

Le Ministre chargé de l'Enseignement Technique et de l'Artisanat

SIGNE

Kokou Eké HODIN

AMPLIATION :

PR (compte rendu)	1	Dir Ens protestant	1
PM (compte rendu)	1	Dir Ens Catholique	1
AN (Compte rendu)	1	DGPE	1
SGG	1	Dir Finances	1
CABMEPSTA	1	DCF	1
CABMESR	1	Tresor	1
SCAMETA	1	UTAPE	1
SGMFPDTS	1	UNICEF	1
TheoDr MEPSTA	20	JORT	1
Autres ministères	31		

